

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Par la présente, un avis vous est donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

Qu'à sa séance ordinaire du 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, par sa résolution numéro 2025-R-AG016, le règlement numéro 2024-409 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-271 ET PORTANT SUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, INDEMNITÉ POUR KILOMÉTRAGE DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES PERSONNES EMPLOYÉES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ».

Le règlement numéro 2024-409 est entré en vigueur le 24 janvier 2025, suivant l'adoption du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire en s'adressant à la MRC ou en visitant le site Internet de la MRC au www.mrcvg.qc.ca.

Donné à Gracefield, ce 24^{ième} jour du mois de janvier 2025.



Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe